

LABELLISATION FFSU

Quand on parle de la labellisation d'une manifestation sportive, cela revient à l'obtention du « label » de la FF Sport U, symbolisant le soutien de la fédération sur un événement en particulier. Cette labellisation se manifeste par la création d'une convention ayant pour objet de définir les engagements, obligations des parties et leurs responsabilités respectives.

Exemple de manifestations sportives de la ligue demandant tous les ans le « label » FF Sport U :

Le TRAMS de l'ENTPE (19^e édition en 2022)

Le Challenge de l'ECOLE CENTRALE LYON (40^e édition en 2023)

Il est à distinguer deux types de labellisation selon la nature de la compétition organisée :

TOURNOI A PORTEE REGIONALE

Les participants sont inscrits dans un établissement du ressort territorial de la LRSU concernée. L'intégralité de la labellisation (instruction du dossier et validation) est effectuée par la LRSU concernée (territoire sur lequel s'effectue la compétition).

TOURNOI A PORTE NATIONALE OU INTERNATIONALE

Les participants ne sont pas tous inscrits dans un établissement du ressort territorial de la LRSU concernée, ils peuvent provenir d'autres ligues voire de l'étranger. La validation de la labellisation est effectuée par la Direction Nationale. La collecte des éléments liés à la labellisation et leur envoi à la Direction Nationale est effectuée par la LRSU concernée (territoire sur lequel s'effectue la compétition).

COLLECTE (LRSU) DES DOCUMENTS NECESSAIRES A L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE :

- Le dossier d'inscription tel qu'envoyé aux participants ;
- Le programme des manifestations sportives et extra sportives ;
- Les documents demandés dans la convention (attestation et contrat d'Assurance avec clause renonciation de recours, etc... déclaration préfectorale ou/et l'autorisation de l'autorité administrative) ;
- Les éléments de communication relatifs à cette manifestation ;
- Les éléments de relatifs à la gestion de la sécurité et aux conduites à risques liées aux addictions de cette manifestation ;
- Choix de la convention selon les risques de la discipline ou la nature de la manifestation (récurrence de l'événement, quotas qualificatifs...) :
 - Convention de labellisation avec édition de licences sportives
 - Convention de labellisation avec édition de Pass'Sport U
- Signature Convention LRSU – AS organisatrice
- Inscription au calendrier officiel des compétitions LRSU (site de Ligue)
- Validation de la demande de labellisation (LRSU ou Direction Nationale)
- Envoi à l'AS de l'attestation de labellisation (LRSU ou Direction Nationale)
- Edition des licences arbitres une fois les noms transmis par l'AS organisatrice.